

COMMUNIQUE DE LA PRESIDENCE DU GOUVERNEMENT REUNION DU 2 OCTOBRE 2007

Le gouvernement, réuni le mardi 2 octobre 2007, a pris des mesures d'urgence pour l'approvisionnement ainsi que des arrêtés. A signaler, par ailleurs, une communication de Sylvie Robineau, membre du gouvernement en charge de la santé, sur l'amiante environnementale en Nouvelle-Calédonie.

Mesures d'urgence pour l'approvisionnement en ciment

En raison du conflit de la société Holcim depuis le 24 septembre 2007, qui crée une rupture de l'approvisionnement en ciment des entreprises du BTP, le gouvernement a saisi en urgence le Comité du Commerce Extérieur pour l'ouverture exceptionnelle à l'importation d'un quota de 15 000 tonnes de ciment.

Parallèlement, le gouvernement a pris un arrêté, abaissant la TGI (Taxe Générale d'Importation) sur le ciment de 21% à 1%.

Cette mesure, qui doit entraîner une moins value fiscale de 40 millions de F CFP est rendue nécessaire par l'impact considérable de la situation actuelle sur la filière BTP, qui emploie 9000 personnes.

Formation professionnelle continue

Le gouvernement a pris un arrêté concernant la présence minimale requise de 10 stagiaires pour les stages longs financés par la Nouvelle-Calédonie, selon l'option « heure groupe » et d'une durée supérieure à 500 heures.

Rappelons que le financement des frais de formation selon l'option « heure groupe » est calculé selon le barème suivant (par heure et par groupe) :

- niveaux I, II, III : 9.500 F CFP
- niveaux IV : 8.000 F CFP
- niveaux V et VI et volet préparatoire : 7.450 F CFP

Tarifs OPT

Le gouvernement a pris un arrêté modifiant ou approuvant les tarifs et redevances en matière de télécommunications. Voici les principales mesures :

- Révision du taux de remise sur le placement des pochettes « liberté » qui passerait de 20,34% à 16,95% et hausse du commissionnement des abonnements de 30,5% pour inciter les distributeurs à placer en priorité des abonnements, 8000F par mobilis placé ;
- Compléter l'offre client direct qui fournit des coordonnées clients par une offre sur support CDROM ;
- Maintien de la commercialisation des télécartes dans l'attente de la généralisation des cartes IZI dans les publiphones ;
- Suppression d'offres de raccordement existantes qui sont reportées au 1er octobre 2007 en attendant la mise en place de nouvelles techniques de transmission via ETHERNET (des flux en provenance de tout type d'équipement).

Aviation Civile

Le gouvernement organisera à compter du 15 décembre 2007 un concours externe sur épreuves pour le recrutement d'un agent de l'aviation civile – filière maintenance spécialité mécanique – du cadre territorial de l'aviation civile et de la météorologie à Nouméa et dans les chefs-lieux des provinces Nord et Iles Loyauté.

Enseignement

Le gouvernement a modifié l'arrêté du 19 juillet 2007 portant ouverture d'un concours externe pour le recrutement de 35 professeurs des écoles de l'enseignement du 1^{er} degré de la Nouvelle-Calédonie.

Circulation modifiée

Par arrêté, le gouvernement a autorisé d'une part, la société INTERROUTE à réaliser les travaux de la 1^{ère} tranche de renforcement de la chaussée de la route territoriale n°1, du PR 74 + 610 (carrefour de Port Ouenghi) au PR 76+360 (pont de la Cinè) et d'autre part, a fixé les conditions de circulation sur les zones de travaux concernées ont été fixées.

Divers

- Le gouvernement a pris un arrêté autorisant la vente du tabac à rouler Marlboro en 25 grammes et a fixé son prix de vente (355 F CFP Nouméa, Païta, Mont-Dore et Dumbéa et 360 FCFP dans les autres communes et île).

Enfin, le gouvernement sollicite l'ouverture d'une session extraordinaire du Congrès.

X X X X

Communication sur l'amiante

Suite à la communication de Sylvie Robineau, en charge de la santé, et pour souscrire au principe de précaution, le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a pris les décisions suivantes :

1°) Mise en place d'un budget spécifique

- Aux moyens précédemment mis en place, s'ajoutent au budget supplémentaire 2007, 5 millions consacrés au traitement du problème posé par l'amiante environnemental :
 - 2 millions pour l'élaboration et la diffusion de brochures d'information pour la population, les entreprises et les collectivités.
 - 3 millions pour une première phase de mise au point d'un détecteur de serpentinites sur les pistes de la chaîne centrale.

2°) Structuration et pérennisation du groupe de travail

- Le groupe de travail sera pérennisé et élargi aux autres collectivités concernées que sont l'Etat, les provinces et les communes.
Ainsi, trois groupes travailleront :
 - un groupe « recherche » proche de l'actuel groupe de travail ;
 - un groupe « institutionnel » regroupant les services de la Nouvelle-Calédonie et des provinces ;
 - un groupe « élargi » ouvert aux associations, syndicats d'entreprises, entreprises concernées etc ... ;

3°) Elaboration de documents d'information et mesures de sauvegarde

- Sensibiliser les populations au travers des collectivités et des entreprises ;
- Favoriser la revégétalisation ou le recouvrement des sols amiantifères.

4°) Finaliser la cartographie

- Il s'agit d'établir la cartographie des zones contenant de l'amiante environnementale et des habitations ou des sites en cour d'aménagement.